
CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS :

DU PREMIER DEGRÉ : CONCOURS DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

DU SECOND DEGRÉ : CONCOURS EXTERNES DU **CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CPE,**

ainsi que les concours correspondants pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat pour le 1^{er} et 2nd degré

SESSION 2014

Le rectorat de la Martinique communique : **la note de service n°2012-192 du 7 décembre 2012** autorise l'ouverture des registres d'inscription, aux concours de recrutement des personnels enseignants du premier degré, aux concours externes des personnels enseignants du second degré, aux concours de conseillers principaux d'éducation, et aux concours correspondants de l'enseignement privé sous contrat **au titre de la session 2014.**

Les candidats accèdent au service d'inscription, par internet :

Du mardi 15 janvier 2013, à 12 heures, heure de Paris, au jeudi 21 février 2013, 17 heures, heure de Paris aux adresses suivantes :

- **Pour les concours de recrutement de professeurs des écoles :**
<http://www.education.gouv.fr/siac1>
- **Pour les concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré :**
<http://www.education.gouv.fr/siac2>

Cette session est ouverte aux **candidats inscrits en Master 1**, ainsi qu'à ceux admis en **Master 2** ou possédant déjà le master 2 ou **aux candidats munis d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le Ministre chargé de l'Éducation.**

Les épreuves d'admissibilité auront lieu **en juin 2013**, les épreuves d'admission **en juin 2014.**

Les candidats ayant satisfait aux épreuves d'admission seront nommés en qualité de fonctionnaire stagiaire à la rentrée scolaire 2014.

Les candidats sont invités à consulter le guide pratique des concours sur les sites précités avant de s'inscrire.

Les candidats peuvent s'inscrire à plusieurs sections de concours différents, **dans la mesure où les épreuves se déroulent à des dates différentes.** Pour les concours de **professeur des écoles**, les candidats ne peuvent **s'inscrire qu'à un seul concours**, les épreuves se déroulant le même jour. **De même pour tous les concours, le choix doit être fait entre l'enseignement public et l'enseignement privé au moment de l'inscription.**

Lorsqu'une épreuve est à options, les options sont à choisir également au moment de l'inscription.

Concours ouverts à la session 2014 :

Second degré- concours **externes** et concours externes correspondants de l'enseignement privé sous contrat du **CAPES, du CAPET, du CAPEPS et du CAPLP ;**
- concours **externe** de **CPE.**

Premier degré- concours **externe** et **externe spécial langue régionale**, **1er concours interne**, **2nd concours interne** et concours correspondants de l'enseignement privé sous contrat de **CRPE (professeurs des écoles);**

Toutes **informations complémentaires** (modalités et conditions d'inscription, dossiers d'inscription papier, **liste des sections** et des options susceptibles d'être ouvertes aux concours du 2nd degré, **calendrier des concours**, programme, **épreuves**, etc.) est **consultable sur le site internet du ministère, précité.**

Contact :

Division des Examens et Concours -DEC3- Bureau des Concours
TEL : 0596522500
Mel : ce.dec@ac-martinique.fr
